

Auxerre, le 9 avril 2020

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'Yonne

à

Mesdames, Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,

Cabinet

12bis, boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre cedex
affaire suivie par :
Viviane Testard
Téléphone
03 86 72 20 04
Télécopie
03 86 72 20 04
cab89@ac-dijon.fr

Objet : Stages de continuité pédagogique pendant les vacances de printemps, vacances apprenantes.

Chaque année, à l'occasion des congés de printemps, des stages de réussite sont organisés. Le contexte particulier que nous connaissons, conduit à proposer cette année, une activité de soutien à distance.

Ces stages de continuité pédagogique sont destinés aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Une attention particulière pourra être accordée aux élèves de CM2. Les professeurs volontaires pourront proposer des cours de soutien à distance pendant la période des vacances de printemps. Il s'agit de reprendre les bases des **savoirs fondamentaux** et, en premier lieu, la fluence et la compréhension en lecture, l'écriture, ainsi que le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques, en fonction des besoins et des niveaux.

Modalités : les stages sont organisés , sous forme de cours à distance avec quelques élèves en petits groupes virtuels (pas plus de 10 élèves). Le stage est proposé aux élèves après un échange avec les parents et responsables légaux.

Au total, les élèves pourront bénéficier de six heures de cours à distance, durant la seconde semaine des vacances de printemps.

Les enseignants volontaires se feront connaître auprès de la direction de leur école de rattachement. Les heures seront rémunérées en heures supplémentaires effectives (HSE).

Le retour des candidatures vers les circonscriptions se fera au moyen du tableau « vacances apprenantes» qui est joint en annexe qui vous sera retourné pour le 15 avril.



Vincent Auber